



Pour publication immédiate : 30/06/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**DÉCLARATION DU GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO CONCERNANT LA
DEMANDE DE DONNÉES SUR LES ÉLECTEURS DE LA COMMISSION
ÉLECTORALE**

« La Commission électorale (Election Commission) du Président a envoyé des demandes aux 50 États visant à recueillir les renseignements personnels de tous les électeurs dans chaque État, notamment les noms, dates de naissance, les quatre derniers chiffres du numéro de sécurité sociale et l'historique de l'électeur. Le processus électoral est sacré et la législation de New York dispose de mesures de protection solides afin de prévenir le partage des renseignements personnels des électeurs et le harcèlement contre ceux qui exercent leur droit de vote.

New York refuse de perpétuer le mythe que la fraude électorale a joué un rôle au cours de nos élections. Nous ne répondons pas à cette demande et j'encourage la Commission électorale de concentrer leurs efforts sur les questions d'importance vitale aux yeux des électeurs, notamment l'accès au scrutin, plutôt que mettre l'accent sur des hypothèses démythifiées de fraude électorale ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418